

GENÈVE
UN CANTON
DE NATURE
bienvenue!

Réserve naturelle Les Dolliets



RÉPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX



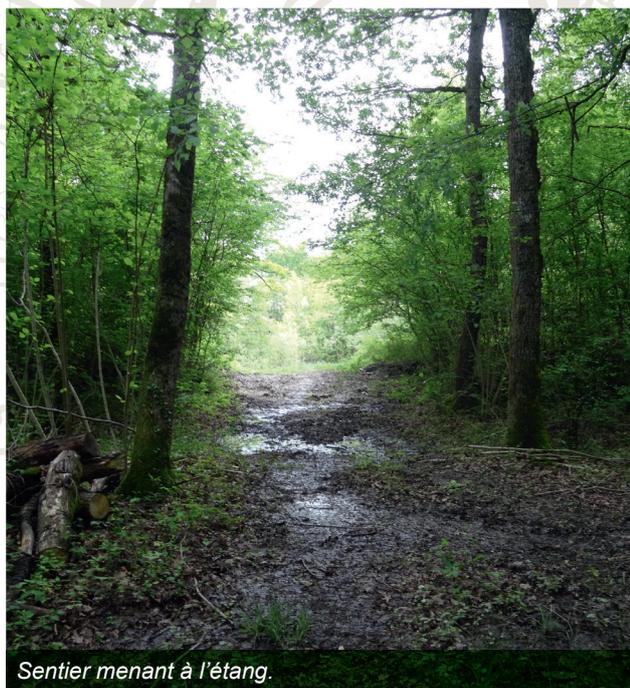
Jussy

Carte d'identité de la réserve naturelle

Commune – Propriétaires	Jussy – Etat de Genève.
Localisation	Située à l'est du canton, au sud des Bois de Jussy et le long de la route de Juvigny.
Surface	2,6 hectares de forêt humide.
Accueil des visiteurs	Les visiteurs peuvent découvrir les richesses de la réserve grâce à un sentier menant jusqu'à l'étang ; parkings à proximité.
Historique	Etang creusé en 1969 afin de réguler les excès d'eau qui pouvaient impacter les zones agricoles voisines.
Milieus d'intérêt	Etang forestier et sa zone humide.
Pour les curieux de nature	Aeschne bleu, canard colvert, grèbe castagneux, pic épeiche, nénuphar blanc, gailllet odorant.
Pour les plus naturalistes	Sonneur à ventre jaune, laïche jaune, flûteau commun.
Date de la première mise sous protection	Réserve biologique forestière en 1982 (concernait moins de 0,5 ha).

Accueil des visiteurs

Bienvenue dans la réserve naturelle des Dolliets ! Ce site d'importance pour la reproduction des batraciens est localisé au sud des Bois de Jussy, à l'est du canton, en bordure de la route de Juvigny.



Sentier menant à l'étang.

Un sentier balisé part depuis la route de Juvigny et vous permet de découvrir l'étang situé au cœur de la réserve.

Vous pouvez accéder au site en transports publics : depuis l'arrêt de bus Jussy-Place, Les Dolliets sont accessibles en 20 minutes à pied. Des parkings sont à votre disposition le long de la route de Juvigny.

Après avoir pu visiter le site protégé des Dolliets, une marche d'une dizaine de minutes en direction du sud-est vous permettra, si vous le souhaitez, de découvrir la réserve naturelle des Faverges.



Afin de respecter la tranquillité de la faune et les milieux humides vulnérables, merci de rester sur le sentier lors de votre balade, de renoncer à toute cueillette et de ne pas pénétrer avec un chien dans le périmètre protégé.

Historique

Le relief des Bois de Jussy, mais surtout la création de nombreux fossés le long des chemins, ont accéléré l'écoulement des eaux de ruissellement dans le massif forestier. Lors des fortes pluies, le trop-plein pouvait parfois atteindre les parcelles agricoles voisines.



Des travaux ont permis d'agrandir l'étang dans les années 1990.

C'est pour limiter ces écoulements intempestifs que l'étang des Dolliets a été creusé en 1969 par l'Etat de Genève. Il servait par la même occasion de réserve d'eau en cas d'incendie forestier. Une extension au sud de cet étang a été créée en 1996 afin d'augmenter la surface de la zone humide. Le ruisseau des Dolliets alimente l'étang puis se jette dans le Nant du Paradis, un affluent de la Seymaz.

Un nom tout en délicatesse

Le nom du lieu-dit Les Dolliets a pour origine le nom de famille « Dolliet ». En patois suisse romand, le terme « dolliet » est un adjectif qui a la même origine que le terme « douillet », qui signifie doux et moelleux, très sensible, ou encore susceptible.

Cartes historiques

1932 Le secteur de la réserve est entièrement végétalisé.



1996 Des travaux ont permis d'agrandir la zone humide au sud de l'étang.



1972 Trois ans après la création de l'étang.

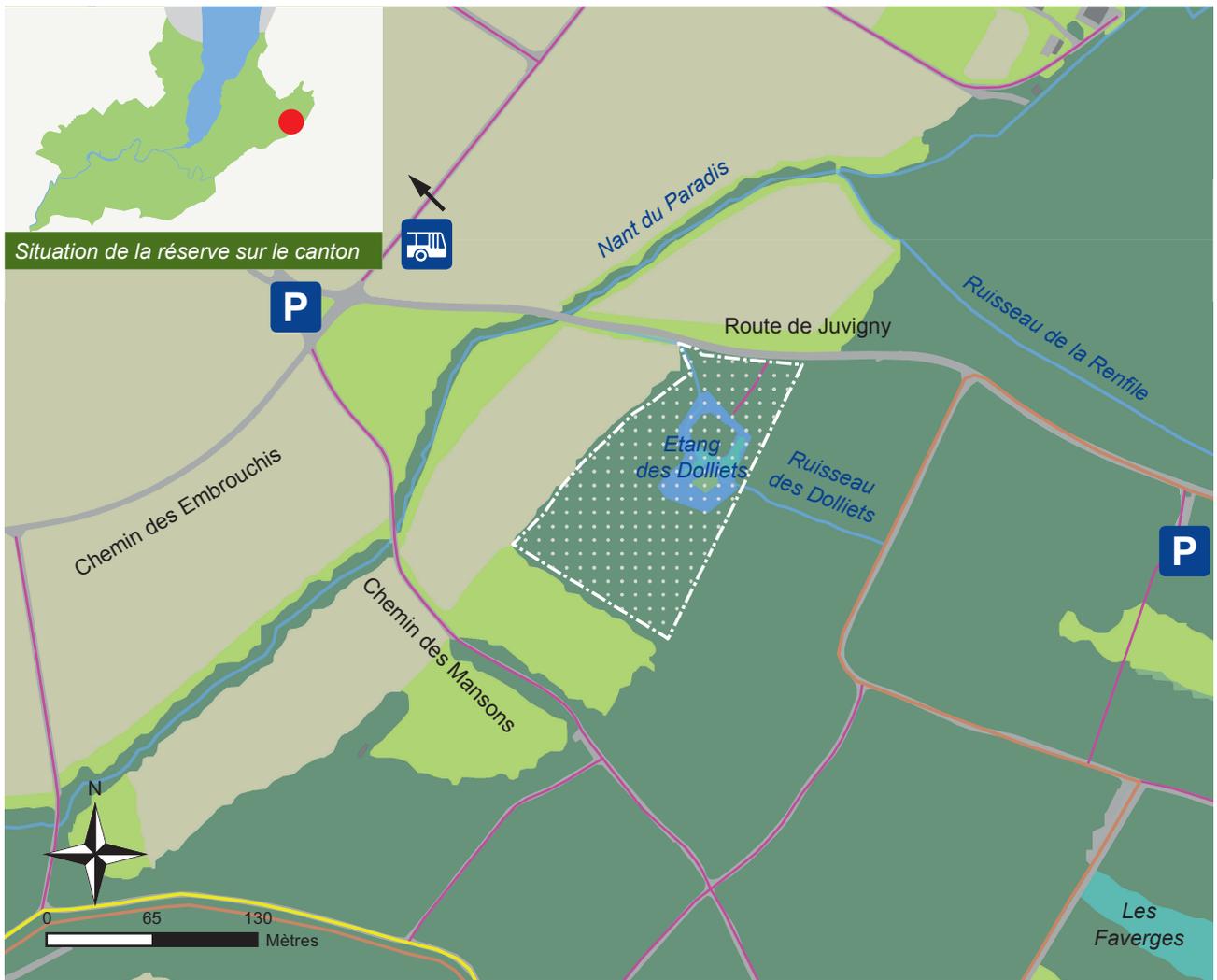


2012 Des éclaircies forestières et une amélioration de la zone humide ont permis de valoriser le site.



— Périètre de la réserve naturelle

0 50 100 200 Mètres



Accès, cheminements et infrastructures

- | | |
|--|---|
| Périmètre de la réserve naturelle | Zone humide |
| Cheminement autorisé, chemin de randonnée pédestre | Zone agricole |
| Cheminement autorisé | Zone bâtie |
| Routes et chemins | Accès autorisé uniquement sur les cheminements signalés |
| Cheminement autorisé et parcours cavaliers | Arrêt TPG |
| Zone ouverte, prairie | Parking à disposition |
| Forêt | |
| Forêt claire | |
| Plans d'eau, cours d'eau | |

LE CANTON DE YVERDON
 LE DÉPARTEMENT DE LA
 PROTECTION NATURE
 ET DU PATRIMOINE
 CULTUREL

Pour les curieux de nature



1

J. Cillieron

J
F
M
A
M
J
J
A
S
O
N
D

Grèbe castagneux

2

J. Cillieron

J
F
M
A
M
J
J
A
S
O
N
D

Canard colvert

3

A. Lacroix

J
F
M
A
M
J
J
A
S
O
N
D

Nénuphar blanc

4

D. Leclerc

J
F
M
A
M
J
J
A
S
O
N
D

Aesche bleu

5

J. Cillieron

J
F
M
A
M
J
J
A
S
O
N
D

Pic épeiche

6

J. Duvoisin

J
F
M
A
M
J
J
A
S
O
N
D

Gaillet odorant

Pour en savoir plus...

La réserve naturelle des Dolliets est de grande valeur pour les amphibiens des Bois de Jussy. En effet, les espèces typiques du massif ont bénéficié des mesures de valorisation du plan d'eau et de sa zone humide: le sonneur à ventre jaune, la grenouille agile ou encore le triton palmé occupent chaque année ce site d'importance nationale pour se reproduire. De même, la diversité des libellules (odonates) de la réserve, avec la présence de la naïade au corps vert (*Erythromma viridulum*), de l'agrion nain (*Ischnura pumilio*) ou du leste fiancé (*Lestes sponsa*), confirme l'intérêt de ce milieu humide. La localisation des Dolliets au sud du massif des Bois de Jussy, à l'opposé des grandes



La libellule déprimée (*Libellula depressa*) fait partie des nombreuses espèces observables aux Dolliets

Attention, passage de grenouilles !

Les batraciens viennent de loin pour aller se reproduire dans l'étang des Dolliets. Mais l'importance du trafic routier sur la route de Juvigny, au nord de la réserve, est responsable d'une forte mortalité observée à chaque fin d'hiver. Pour lutter contre ces impacts, des barrières adaptées sont mises de chaque côté de la route durant la période de migration: les batraciens alors bloqués par la clôture sont récupérés dans des seaux. Tous les matins, des volontaires les font ensuite traverser! Un passage aménagé sous la route (crapauduc) devrait être prochainement réalisé.



Les chevreuils peuvent trouver refuge dans le calme de la réserve

réserves comme les Prés-de-Villette, contribue à un réseau de biotopes forestiers très important pour la faune. La végétation remarquable inféodée aux milieux humides fait de la réserve des Dolliets un site prioritaire pour la conservation de la flore cantonale, avec la présence notamment de la laîche jaune (*Carex flava*) et du flûteau commun (*Alisma plantago-aquatica*).

Mesures de gestion et de restauration

La gestion de la réserve naturelle des Dolliets est définie dans le plan de gestion des Bois de Jussy (2008). Afin de favoriser la reproduction des amphibiens dans le plan d'eau, des mesures ont alors été mises en œuvre: creuse des zones de l'étang qui s'étaient comblées, mais surtout création de petits plans d'eau complémentaires bien plus favorables aux batraciens que l'étang principal, occupé par les poissons. De nouvelles zones humides, connectées à l'étang et délimitées par des digues, ont été créées en vue de diversifier les milieux disponibles.

Des travaux forestiers ont été effectués à l'ouest et au sud-ouest de l'étang afin d'augmenter, entre autres, l'attrait du site pour les oiseaux (l'avifaune) et les chauves-souris (les chiroptères): éclaircies veillant à la conservation des gros arbres et des arbres avec des cavités et lisières étagées pour enrichir la transition entre la forêt et la prairie. Une partie du bois et des branches coupés est laissée en tas sur place pour offrir des habitats très appréciés par la petite faune.

Les plantes envahissantes exotiques, comme les solidages, sont régulièrement arrachées du site dans le but de favoriser les espèces locales. La zone humide est débroussaillée régulièrement pour favoriser la laïche jaune (*Carex flava*), une espèce menacée.



Les poissons rouges représentent une menace pour les espèces locales.

Mesures de gestion récentes

Travaux d'éclaircies et de restauration des milieux humides.	2012
--	------

Carton rouge dans l'étang !

Même les poissons rouges sont dangereux pour la nature : introduits dans un étang, ils y prospèrent aisément et peuvent transmettre des maladies aux poissons indigènes. Ils ont aussi un impact sur les autres animaux en se nourrissant de têtards, d'œufs ou de larves. Pour en venir à bout, il n'y a souvent pas d'autre solution que d'assécher l'étang. Pour éviter de détruire les animaux sauvages et leur milieu :

- Ne jamais relâcher dans la nature un animal exotique ou un animal sauvage issu d'une autre région ;
- S'il n'est plus possible de les conserver, ramener ces animaux dans une animalerie ou un centre d'accueil adapté ;
- En cas de doute au sujet d'une espèce exotique, contacter les gardes de l'environnement (www.ge.ch/nature).

Législation et protections

La Confédération, au travers de la loi sur la protection de la nature (LPN, 1966), inventorie les objets d'importance nationale, qu'il s'agisse de biotopes ou de paysages rares ou particuliers. Les Cantons sont ensuite responsables de leur protection de leur surveillance. A Genève, les textes de référence sont la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS, 1976) et son règlement d'application (RPPMF, 2007). Lorsque la réserve se trouve en forêt, les lois sur les forêts (LFo, 1991 et LForêt, 1999) s'appliquent également, venant ainsi confirmer le statut de réserve forestière décrété en 1982. La loi genevoise exige que les réserves naturelles, approuvées par arrêtés du Conseil d'Etat, bénéficient d'un plan de gestion. Celui-ci définit la gestion des milieux et les droits et usages du public.

Protections fédérales

Inventaire des sites de reproduction de batraciens (OBat, 451.34)	depuis 2007 (n° GE 59)
---	------------------------

Protections cantonales

Réserve naturelle (RPPMF, L4 05.11) et réserve forestière (LForêt, M 5 10)	depuis 2009
Sites prioritaires pour la conservation des plantes vasculaires (RPPMF, L4 05.11)	depuis 2011 (n° 210)

Mes notes de terrain



A propos

Sites de reproduction de batraciens d'importance nationale du canton de Genève, 2010, Etat de Genève.

Conservation des plantes vasculaires du canton de Genève: espèces et sites prioritaires, 2011. Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève.

Nature dans le canton de Genève : bilan de 10 ans d'actions et perspectives, 2010, Etat de Genève.

Site Internet de la Direction générale de l'agriculture et de la nature : www.ge.ch/nature/reserves